AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse

Moissons 2019 : Bilan et perspectives

Mardi 20 août 2019

Sommaire détaillé

I. Une belle moisson 2019, qui masque des situations locales difficiles 4

a) Une moisson 2019 plus qu'encourageante, aussi bien en quantité qu'en qualité 4

b) Des régions fortement impactées par la sècheresse… 6

c) Une situation économique moyenne qui peine à s'améliorer 8

II. Une campagne de commercialisation prometteuse, dans un contexte de perte de compétitivité de l'agriculture française 10

a) Blé tendre : une reconquête des marchés extérieurs à poursuivre 10

b) Agriculture française : une perte de compétitivité alarmante 10

III. La transition ne doit pas se faire à marche forcée 11

a) Les céréaliers s'engagent en faveur de la transition agroécologique, vers un nouveau pacte avec la société 11

b) Une succession d'interdictions et de contraintes pourtant imposées sans concertation 14

c) Des distorsions de concurrences entérinées par les traités de libre échange 14

IV. Présentation de l'AGPB 16

V. Intervenants 17

VI. Contacts presse 18

C'est ma première année, à la tête de l'AGPB. Je suis agriculteur dans la Beauce, j'y travaille comme mon père et aujourd'hui avec mon fils, et c'est ma vie construite autour de cette exploitation qui m'a conduit à m'engager pour les céréaliers. A ce titre, représenter les céréaliers à un moment crucial face aux grandes mutations en cours pour notre secteur qu'elles soient agricoles, alimentaires, environnementales est une source de fierté mais surtout un défi dont je mesure l'importance.

La moisson 2019 s'avère exceptionnelle à bien des égards. Le caractère exceptionnel de cette récolte doit en effet être appréhendé sous plusieurs angles afin d'en faire état avec le plus de justesse possible.

Concernant les critères quantitatifs et qualitatifs, l'alignement de nombreux paramètres a permis d'obtenir de très bons résultats dont nous pouvons nous réjouir et qui nous autorisent à la qualifier d'exceptionnelle. Mais n'oublions pas que ces résultats souffrent également d'exceptions, je pense par exemple à mes collègues en région de Limagne ou dans le Sud-Est, pour qui le bilan est catastrophique. Par ailleurs, cette moisson fait suite à six années au cours desquelles les céréaliers ont beaucoup souffert. Elle est donc également exceptionnelle de ce point de vue.

Nous avons des raisons de nous réjouir mais je veux ici aussi tempérer ces chiffres en évoquant les résultats économiques des céréaliers. Sur la base de projections qui doivent être prises avec précaution tant la volatilité des prix est élevée, ils pourraient s'établir à 17 500 € sur 12 mois, voire moins tant les prix baissent depuis le début du mois d'aout, soit 1 460 € par mois alors que le SMIC est en France est de 1 520 € bruts par mois. Le caractère exceptionnel de cette moisson ne doit pas faire oublier la réalité quotidienne des céréaliers.

A l'avenir, pour que chaque année soit meilleure, il faudra bien sûr que les conditions environnementales et climatiques, qui ont permis ce cru 2019 le permettent mais je veux insister aussi sur le rôle essentiel que doivent jouer les pouvoirs publics. Nos pratiques évoluent pour répondre aux attentes sociétales de nos concitoyens et nous avons voulu proposer, dans la cadre de notre plan stratégique de février 2019, un nouveau pacte avec la société dans son ensemble. Ce pacte nécessite un plein engagement des pouvoirs publics à nos côtés. Nous sommes dans une logique de solutions. Et pour cela, nous avons besoin d'être soutenus et accompagnés. Face aux freins qui s'imposent à nous tels que la baisse de la compétitivité, les distorsions de concurrence ou encore des contraintes toujours plus fortes, nous demandons plus de concertation et moins de contraintes.

Eric THIROUIN

Président de l'AGPB

I. Une belle moisson 2019, qui masque des situations locales difficiles

2019 est une belle année pour la majorité des céréaliers français. Quantité et qualité sont au rendez-vous, notamment en Orge et en blé tendre. Cela ne doit pas pour autant masquer la situation catastrophique de certaines régions comme le sud-ouest ou la Limagne en blé tendre, qui a gravement souffert de la sécheresse. En outre, la production de blé dur s'effondre du fait du recul des surfaces, malgré un rendement moyen record. Les déceptions des années passées ont découragé les producteurs.

a) Une moisson 2019 plus qu'encourageante, aussi bien en quantité qu'en qualité

Estimation des rendements et productions de céréales : ces données sont des estimations d'Agreste en date du 1er aout 2019 et des observations issues d'Arvalis Institut du végétal. Elles peuvent sensiblement évoluer en fonction des moissons plus tardives notamment dans la moitié nord de la France. Chaque année l'AGPB organise une enquête auprès des organismes de collecte. Les résultats montreraient d'ores et déjà que ces chiffres sont légèrement sous-estimés. Résultats définitifs début septembre.

BLE TENDRE

- **38.2 millions de tonnes**, avec un rendement moyen de **76,1 quintaux/hectares**. Ce serait la troisième plus belle récolte en quantité après celles de 2015 et 1998.
- La production progresse de 5,5% par rapport à la moyenne quinquennale, et de 12% par rapport à la récolte précédente
- La qualité est au rendez-vous. Les teneurs en protéines sont satisfaisantes compte tenu des niveaux de rendements. Elles oscillent entre 10,5 et 11,5 % dans la moitié Ouest du pays et entre 11,5 et 12,5 % dans la moitié Est.
- Les poids spécifiques sont très bons sur l'ensemble du territoire. Ils sont à la fois élevés et homogènes entre les régions avec une moyenne nationale qui devrait s'établir autour de 79-80 kg/hl. Les conditions sèches de fin de cycle devraient par ailleurs garantir l'absence de problème de Hagberg et une faible humidité des grains.
- La sécheresse précoce ayant touchée des zones de production comme la Limagne a très fortement impacté la production de la région (moyenne de 58 quintaux hectares en Auvergne)

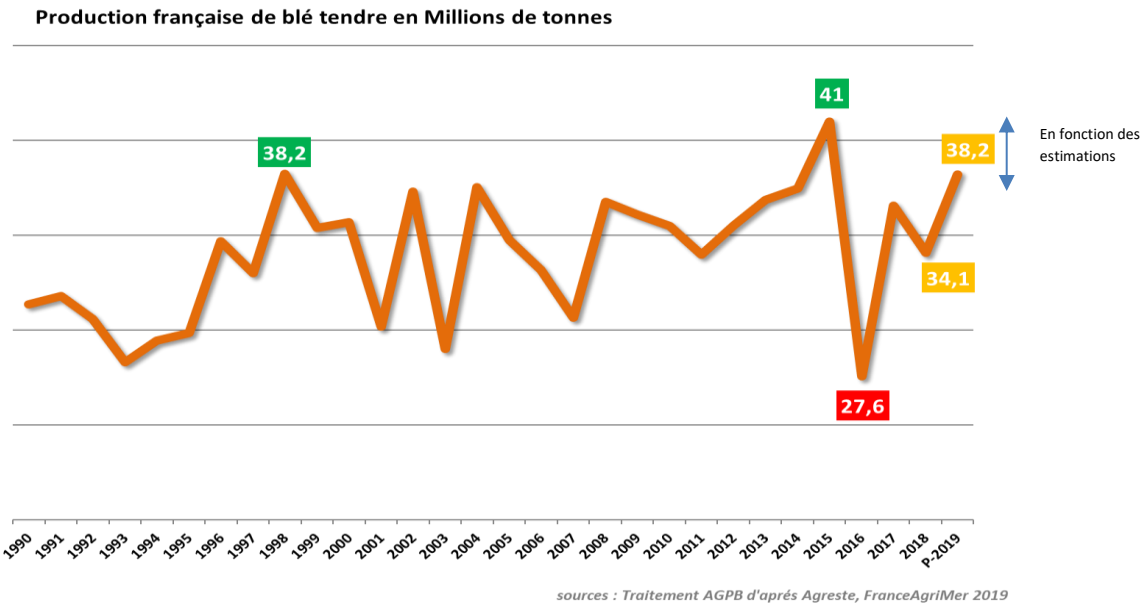

Témoignage de Luc Vermersch, céréalier éleveur dans le Ponthieu (80) :

« Avec une moyenne de 93 quintaux hectare en blé tendre, je suis plus que satisfait de ma moisson. Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions. La canicule a tout de même compliqué un peu les choses, déclenchant parfois des incendies aux alentours.

Je suis plutôt content de la qualité de mon grain. J'atteins pratiquement partout l'objectif de 11,5% de taux de protéines fixé par ma coopérative. Le seul point noir au tableau reste les prix, qui n'ont pas l'air de décoller… En effet la moisson est bonne partout dans le monde… A mon avis, malgré ces bons rendements, notre situation économique ne devrait pas vraiment s'améliorer. »

ORGES

- Une production record de **13,4 millions de tonnes**, qui s'explique avant tout par un report important des surfaces de colza en orge (moyenne de 69,7 quintaux/hectares)
- Une production en hausse de 14,5% par rapport à la moyenne quinquennale, et de 19,8% par rapport à 2018
- Orge d'hiver : Les teneurs en protéines sont proches de 10% dans la plupart des régions. Les besoins des brasseurs devraient donc être comblés dans la majorité des cas. Les poids spécifiques sont satisfaisants avec une moyenne de 66 à 67 kg/hl.
- Orge de printemps : Du fait des hauts rendements, les teneurs en protéines sont plutôt faibles (entre 9 et 9,5% de moyenne) ce qui pourrait conduire à des déclassements dans certaines situations. Les poids spécifiques sont majoritairement bons, supérieurs à 68 kg/hl dans la majorité des zones de culture.

BLE DUR

- Une faible production de **1,5 millions de tonnes**, malgré un rendement moyen record (57,5 quintaux/hectares). Les surfaces cultivées ont en effet reculé de 100 000 hectares.
- Production en baisse de 16,2% (-17,7% par rapport à 2018)
- Les teneurs moyennes en protéines sont comprises dans une fourchette allant de 13 à 14,5 % selon les bassins. Les poids spécifiques sont élevés et homogènes entre bassins de production. Les moyennes régionales sont systématiquement supérieures à 80 kg/hl.
- Une certaine disparité régionale. La déception est notamment forte dans le sud-est, en raison de la baisse des surfaces et de l'hétérogénéité des rendements.

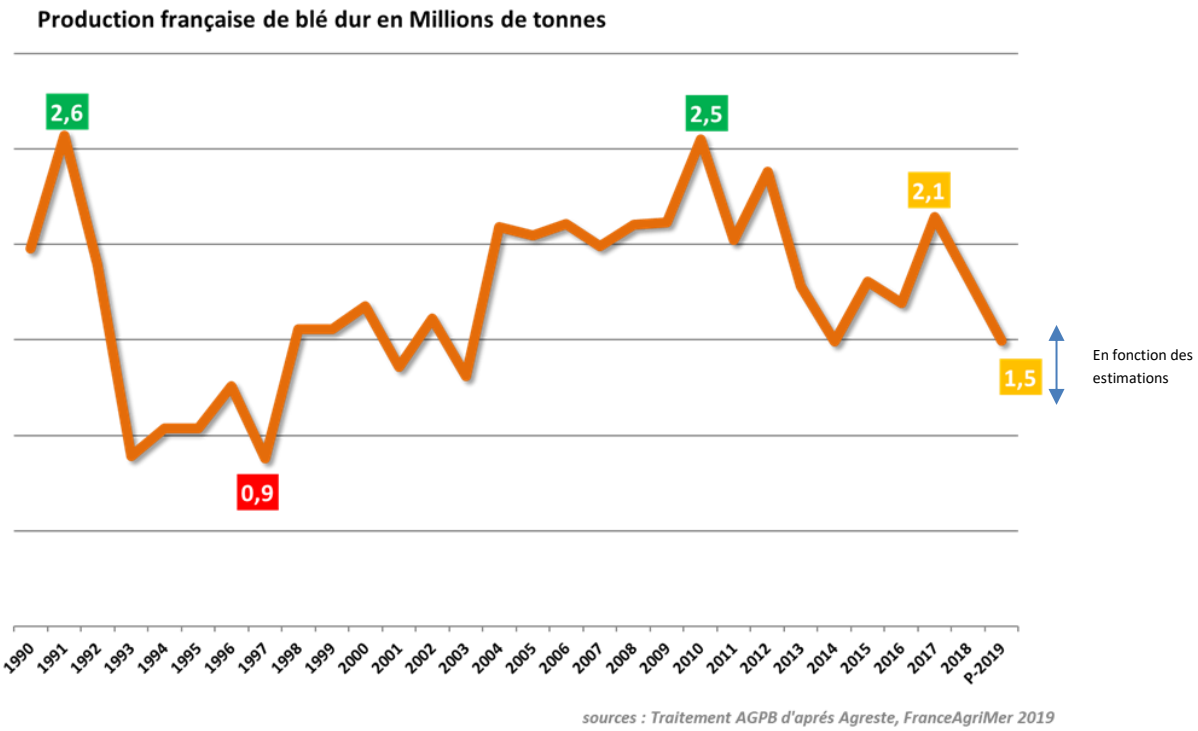

b) Des régions fortement impactées par la sècheresse…

Si l'année 2019 s'avère être un bon cru pour les producteurs de céréales français, il est nécessaire d'évoquer certaines situations régionales difficiles. Les céréales d'hiver, semées à l'automne 2018 ont moins souffert que les cultures de printemps, semées au printemps 2019. Les agriculteurs de la plaine de la Limagne notamment (à proximité de Clermont-Ferrand) auront bien du mal à se retrouver dans le tableau dressé précédemment. Cette petite région a en effet connu une sécheresse extrême tout au long de l'année.

Témoignage de Mathieu Trillon, céréalier en Limagne (63) :

« *C'est une catastrophe… Mes parcelles peinent à dépasser les 45 quintaux/hectares en blé tendre, alors que mon rendement moyen était de 60 quintaux/hectare l'année dernière. Certains de mes confrères ont vu leurs rendements chuter de près de 50% ! Et je crains que la situation ne soit encore plus grave pour les cultures de printemps, maïs et betteraves. L'un de mes champs de maïs n'a même pas d'épi !*

Champ de blé au premier juin en Limagne

Il n'est tombé que 140 mm de pluie cette année dans la région, alors que la moyenne est de 600mm. Des mesures d'urgences de soutien économique sont nécessaires, mais il faut avant tout que nous réfléchissions à mieux stocker notre eau pour développer l'irrigation. Nous avons pourtant du mal à travailler avec les pouvoirs publics sur ce sujet. C'est la résilience de nos exploitations qui est en jeu, une telle situation ne doit pas se reproduire ! »

Champ de maïs sans épi, fin juillet

2019 est une des années les plus chaudes jamais enregistrées partout sur le globe, selon l'OMM, Organisation météorologique mondiale. Ce coup de chaud sur la planète qui dure depuis plusieurs années impacte directement les hommes et les cultures. Les agriculteurs français subissent de plein fouet les sautes d'humeur du climat. Ils ont tout autant été impactés par les excès d'eau que par la sécheresse, sur de nombreux aspects : absence ou mauvaise levée des semis de colza en 2018, manque d'eau pour les cultures de printemps, faible disponibilité du fourrage pour l'élevage, ou encore incendies spectaculaires dans toute la France durant les moissons, ayant fait des blessés et des victimes.

© Nicolas Mougins SDIS Oise

Fin juillet, des mesures exceptionnelles ont été demandées par la FNSEA et l'AGPB :

- Certaines ont été acceptées par le gouvernement : Autorisation de fauchage ou pâturage des jachères SIE pour pallier au manque de fourrage pour 60 départements, décalage au 20/08 de la date de début de présence obligatoire des cultures dérobées pour 38 départements, avance de trésorerie des aides de la PAC à hauteur de 70% le 16 octobre, mesures d'exonération de TFNB, de cotisation MSA.
- Pour autant, la mise en œuvre des cellules d'urgence pour accompagner les exploitations les plus en difficultés doit être effective, et pour les départements non concernés ci-dessus, si les cultures ne lèvent pas ou partiellement, nous demandons que des dérogations soient acceptées.

Ces mesures, nécessaires dans cette situation d'urgence, ne doivent pas devenir la norme. Il est absolument indispensable de s'organiser pour prémunir les agriculteurs des risques inhérents à la sécheresse. Cela passe avant tout par la création d'outils de stockage des pluies d'hiver, qui permettra un plus large développement de l'irrigation. La question du stockage de l'eau s'oppose encore trop au dogmatisme et à la frilosité des pouvoirs publics face à certaines associations environnementales. On le voit encore au travers du dossier de la retenue d'eau de Sivens dans le Tarn et Garonne, qui fait toujours polémique après des années et des années de démarches, de procédures et d'adaptation. Il faut retrouver le chemin du bon sens en faisant dialoguer les différents acteurs des territoires.

c) Une situation économique moyenne qui peine à s'améliorer

Malgré des records de production, les résultats économiques des exploitations céréalières devraient rester moyens. En effet, la récolte européenne et mondiale de blé tendre est également très bonne. Le poids des fondamentaux (la logique des volumes produits et commercialisés dans le monde) est prédominant. De fait, les prix de marché restent à des niveaux faiblement rémunérateurs.

Les colzas, culture produite également par les céréaliers, ne se portent pas mieux, les prix ayant énormément chuté récemment, et la production n'étant pas au beau fixe du fait de la sécheresse. Cette même sécheresse devrait d'autre part avoir un impact significatif sur les cultures de printemps (betteraves, maïs…) dans certaines régions françaises.

Sur la base des prévisions de prix de campagne et de la moisson 2019, l'AGPB et Arvalis Institut du végétal ont projeté une estimation - **en date de fin juillet** - du prix final payé aux producteurs sur la nouvelle campagne 2019/2020. En somme, le prix du blé sur lequel l'agriculteur projettera ses résultats économiques de l'année à venir.

C’est un exercice à prendre avec toutes les précautions d’usage, face à la volatilité élevée des prix en raison de l’attente des résultats finaux des différentes récoltes dans le monde, des incertitudes liées aux tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, mais aussi de la parité monétaire. C’est aussi une approche moyennée qui ne reflète pas les différences importantes qu’il peut y avoir entre les différentes zones de production et leur éloignement par rapport aux infrastructures logistiques.

Sur base de ces estimations, le résultat courant annuel avant impôts et après cotisation sociale par actif non salarié pour les céréaliers présenterait une faible amélioration en 2019.
Cependant, la poursuite de la baisse des prix depuis le début mois d’août laisse présager des résultats plus faibles.

2019	**17.500 € sur 12 mois, soit 1460 €/mois**
2018	**15.000 € sur 12 mois, soit 1250 €/mois**

Rappelons que le SMIC en France est de 1520 euros bruts par mois. La situation économique des céréaliers est donc bien loin des à priori souvent véhiculés. D’autre part, la plupart des céréaliers des régions Auvergne et Occitanie ne peuvent pas se verser de revenu cette année.

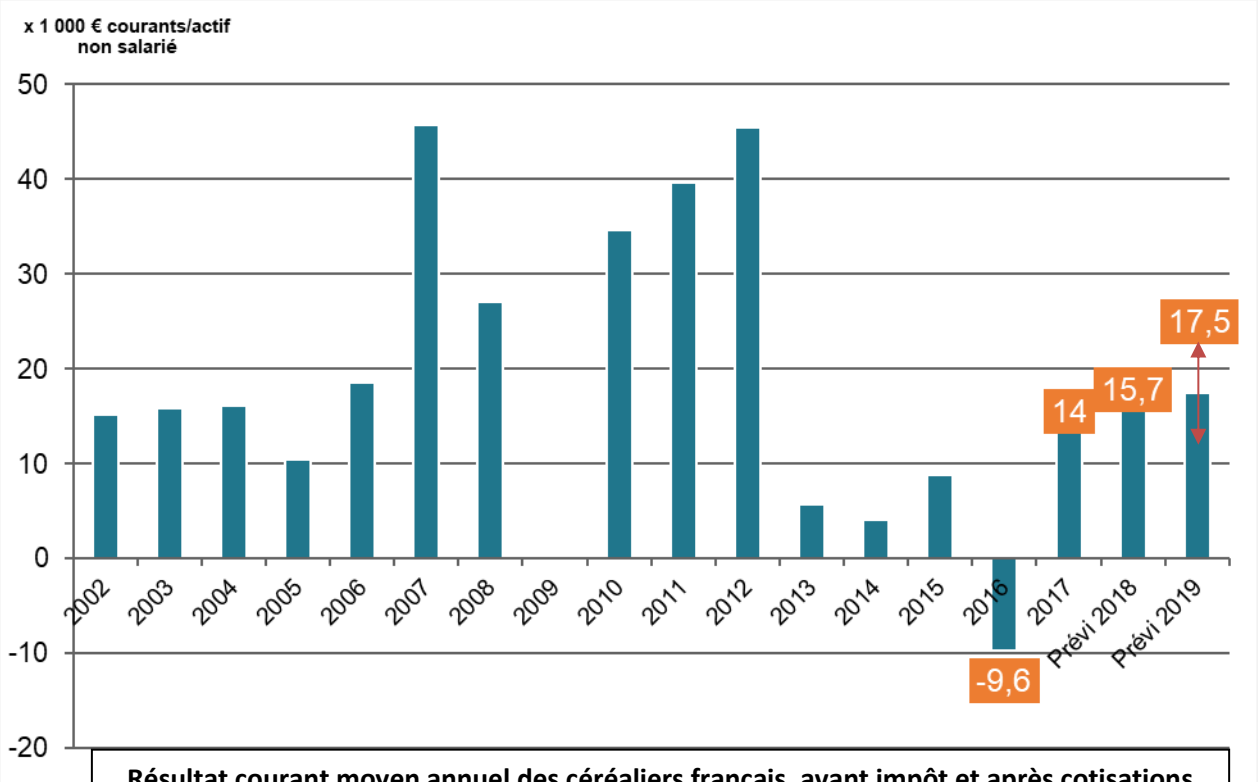

Résultat courant moyen annuel des céréaliers français, avant impôt et après cotisations sociales de l’exploitant
(Otex Céréales, oléagineux, protéagineux)

II. Une campagne de commercialisation prometteuse, dans un contexte de perte de compétitivité de l'agriculture française

a) Blé tendre : une reconquête des marchés extérieurs à poursuivre

Les bonnes quantités de blé tendre moissonnées ainsi que la qualité prometteuse du grain permettent d'envisager un approvisionnement serein de tous nos marchés traditionnels sur 2019/2020. Les poids spécifiques sont excellents, et le taux de protéine moyen est de 11,5% en blé tendre. Quelques inquiétudes subsistent cependant pour les orges de printemps, qui présentent des taux de protéines moyens de 9%.

La France devrait donc lutter à armes égales avec ses principaux concurrents, qui ont, eux aussi, connu une très belle moisson. La production européenne est attendue en hausse (141 millions de tonnes contre 127 millions de tonnes en 2018 pour le blé tendre, 59 millions de tonnes contre 56 en orge). La production mondiale de blé tendre augmente elle aussi de l'ordre de 5 à 6 % (soit +40 millions de tonnes, 666 millions de tonnes en 2018 contre 705 en 2019). Conséquence directe : le prix du blé tendre plafonne à 165 euros la tonne (prix rendu Rouen).

La future campagne devrait donc être très agitée et mouvementée. L'un des objectifs pour la France sera, comme les années précédentes, de diversifier sa clientèle en retrouvant sa place sur ses marchés extérieurs traditionnels (Afrique du Nord, Afrique de l'ouest…).

La tâche risque cependant d'être rude. Les céréales françaises sont en effet de nouveau handicapées par un défaut de compétitivité. Les blés de la mer noire poursuivent leur domination de la scène mondiale, du fait de leurs prix moins élevés et de leurs niveaux de protéines supérieurs aux blés français.

b) Agriculture française : une perte de compétitivité alarmante

Malgré la concurrence féroce qui s'exerce au niveau international, le secteur céréalier reste aujourd'hui l'une des figures de proue de la puissance agricole française. Il est, après le secteur viticole, le deuxième plus gros contributeur à l'excèdent de la balance commerciale agricole française. L'excédent dégagé par les produits issus des céréales (blé et orge) est en effet de 4,1 milliards d'euros selon le rapport de la commission des affaires économiques du Sénat.

La filière céréalière fait pourtant aujourd'hui figure d'exception, tant l'agriculture française perd peu à peu de sa puissance exportatrice. Si depuis 2011, le solde avec les pays tiers est resté positif et constant (plus de 6 milliards d'euros), l'excédent commercial issu des échanges avec les pays européens a considérablement chuté, au point de devenir négatif en 2018. L'agriculture française n'a cessé de perdre de sa compétitivité.

Le rapport de la commission des affaires économiques du Sénat (https://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-528-notice.html), donne plusieurs explications à cette perte de compétitivité. Les charges sont, selon le rapport, 1,7 et 1,5 fois plus élevées qu'en Espagne et qu'en Allemagne. Les surtranspositions des politiques environnementales européennes sont elles aussi pointées du doigt, tout comme l'augmentation des importations de mauvaise qualité. En effet, entre 10 % et 25 % des produits importés en France ne respecteraient pas les normes minimales imposées aux producteurs français, exerçant ainsi une concurrence déloyale. Voilà pourquoi depuis des mois, ce sujet est au cœur du débat syndical de l'ensemble des filières (éthanol, biodiesel, fruits et légumes…)

Nous ne saurions imaginer une France déclassée comme puissance agricole secondaire. Les céréaliers œuvrent tant bien que mal à maintenir cette puissance, dans un contexte de plus en plus défavorable. Il est temps de réagir.

III. La transition ne doit pas se faire à marche forcée

a) Les céréaliers s'engagent en faveur de la transition agroécologique, vers un nouveau pacte avec la société

Les céréaliers ont pleinement conscience des enjeux environnementaux et climatiques qui pèsent sur eux. Leurs pratiques évoluent en permanence pour répondre à ces enjeux ainsi qu'aux attentes sociétales émises par leurs concitoyens. Au travers du plan stratégique présenté lors du Congrès des Céréaliers de Compiègne en février 2019, l'AGPB souhaite établir un nouveau pacte avec la société.

Un projet ambitieux pour renouer le dialogue avec la société

Aujourd'hui les céréaliers peinent à faire reconnaître les efforts entrepris depuis de nombreuses années en faveur de la qualité de leurs grains, de l'écologie et du climat. A ce jour, seule l'agriculture biologique est reconnue, à tort ou à raison, pour ses vertus. Il existe pourtant un champ d'investigation et de reconnaissance bien plus large entre ce type d'agriculture et l'agriculture dite conventionnelle. « Les Nouveaux Céréaliers », nouvelle identité de marque des céréaliers français, revendiquent et pratiquent d'innombrables démarches et actions en faveur de la protection de la biodiversité, des pollinisateurs, de l'optimisation des intrants par l'agriculture de précision, etc… Reconnaitre l'ensemble de ces pratiques vertueuses est une nécessité.

Pour reprendre la main sur leur avenir, les céréaliers français ont donc souhaité s'engager en masse vers un dispositif de certification environnementale du type HVE, Haute Valeur Environnementale, plébiscitée notamment lors des Etats Généraux de l'Alimentation.

La certification du maximum de céréaliers au niveau 2 de la démarche leur permettra de faire reconnaitre auprès de la société comme auprès des acheteurs et transformateurs, leur savoir-faire. Et cela autant sur le plan français, avec des équivalences sur des cahiers des charges filières (Lu Harmony, Jacquet, SAI, AgriConfiance par exemple), mais aussi au niveau international avec des équivalences possibles sur le prochain dispositif d'actions environnementales et climatiques de la politique agricole commune (Ecoscheme)

Rendre accessible la Certification HVE niveau 2 :

- Le premier travail entamé concerne la certification environnementale, dans laquelle l'AGPB souhaite impliquer la majorité des producteurs céréaliers. Des groupes de travail ont d'abord été lancé au sein de toute la filière pour analyser les leviers et les freins à une certification massive.
- L'AGPB a ensuite lancé un plan de communication auprès des céréaliers français et les réseaux syndicaux afin de leur expliquer la démarche et son intérêt. Un document pédagogique sera diffusé dans les prochaines semaines.
- Un rapprochement a, d'autre part, été effectué avec certaines ONG, notamment la Ligue de Protection des Oiseaux et l'ONCFS, afin de déterminer et de dynamiser les points de convergence existants et identifier les actions supplémentaires à mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité.
- L'AGPB est entrée en concertation avec l'ensemble des partie prenantes, notamment le CNCE, Commission Nationale de la Certification Environnementale, au sujet de la prise en compte des spécificités des grandes cultures dans le cahier des charges de la certification. A ce jour, seule une poignée de producteurs de grandes cultures est certifiée, alors que les viticulteurs le sont bien davantage.
- Enfin, un travail de sensibilisation des élus (parlementaires français, européens, et élus territoriaux) a été lancé afin d'obtenir une équivalence entre le niveau 2 de la certification environnementale HVE et l'Eco-scheme, le nouveau dispositif « environnemental et climatique en cours de discussion pour la prochaine PAC.

Philippe Heusele, agriculteur en Seine et Marne (77) et Secrétaire Général de l'AGPB

« L'accueil de ces différentes initiatives par les agriculteurs a été très favorable. J'ai eu l'occasion de présenter dans plusieurs départements nos ambitions. Ils souhaitent mettre en avant leur savoir-faire et le faire reconnaitre.

Ce projet stratégique est, par ailleurs, et c'est non négligeable, soutenu par le ministre de l'agriculture, et par nos organismes stockeurs. Nous sommes en train de préparer l'avenir de notre agriculture, avec aussi et surtout la volonté de proposer ce projet dans le cadre de l'élaboration de la future PAC.

N'oublions pas que c'est aussi un véritable pas en avant en direction de la transition agroécologique. Sa réussite ne passera que par la concertation et l'échange entre tous les acteurs de la société. Nous voulons un cadre précis et non des à-coups par mesures punitives qui mettent à mal la santé financière des exploitations, et exacerbent les conflits. »

Campagne de communication « Les Nouveaux Céréaliers »

Lancée en février 2019 à l'issue du Congrès des Céréaliers de Compiègne, la campagne de communication « Les Nouveaux Céréaliers » se poursuit. Deux nouvelles phases sont en cours d'élaboration pour novembre 2019 et pour le printemps 2020.

Cette campagne, qui vise à la fois à communiquer sur la réalité du métier de céréalier auprès du grand public, et à redonner de la fierté aux producteurs, appuie également le changement de posture assumé par l'AGPB.

Autres actions :

- L'AGPB participe toujours activement à la montée en puissance du Contrat de Solutions, avec notamment la création d'une entité juridique associative qui en est le symbole.
- Culturibles, un exercice de prospectives pour les filières grandes cultures à l'horizon 2030, a été entrepris avec plusieurs acteurs des filières végétales.

b) Une succession d'interdictions et de contraintes pourtant imposées sans concertation

Les céréaliers ont connu, ces deux dernières années, de nombreuses mesures contraignantes et arbitraires, qui les laissent dans des impasses agronomiques et/ou qui impactant leur compétitivité. L'interdiction des Néonicotinoïdes, la suppression des 3 R (Rabais, Remises, Ristournes), la séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires et l'augmentation de la RPD (Redevance pour Pollution Diffuse) sont déjà actées. L'utilisation du Glyphosate est remise en cause mais en l'absence de solutions économiquement viables.

Passant outre les démarches territoriales que sont les chartes départementales d'engagement (ou chartes riverains), qui ont déjà été signées dans un certain nombre de collectivités, le gouvernement souhaite aujourd'hui mettre en place des zones de non-traitement de 5 à 10 mètres à proximité des habitations. Cette mesure conduirait à retirer de la production des milliers d'hectares de la production, engendrant un manque à gagner certain pour les producteurs concernés.

Les agriculteurs devraient, d'autre part, prévenir 12 heures à l'avance le voisinage de ses traitements. Sans parler de la difficulté agronomique de cette mesure, les conditions météorologiques propices à la pulvérisation pouvant apparaitre ou disparaitre sur des timings beaucoup plus courts, cela risque d'accentuer encore un peu plus les tensions entre les agriculteurs et leur voisinage là où il y en a.

L'état ne peut pas se substituer au législateur de la sorte. Les parlementaires avaient souhaité l'établissement de ces chartes riverains. De telles dispositions vont réellement à l'encontre de la dynamique en cours basée sur la concertation locale et le dialogue.

Suite aux actions conjointes des filières Grandes cultures, la consultation publique préalable à l'établissement de telles mesures a été repoussée, laissant plus de temps aux départements de mettre en place les chartes riverains. Cependant le sujet est loin d'être clos !

c) Des distorsions de concurrences entérinées par les traités de libre échange

Alors que les conditions de production des agriculteurs français ne cessent de se durcir, le gouvernement les expose à de nouveaux marchés au travers des différents accords de libre-échange. Le CETA, accord de libre-échange avec le Canada, a été ratifié le 23 juillet dernier par l'assemblée nationale. L'accord avec le Mercosur a, quant à lui, été annoncé fin juin par la commission européenne.

<u>Des différences de normes de production intolérables</u>

Les normes de production agricole ne sont pas les mêmes et cela induit de véritables distorsions de concurrence sans parler des conséquences environnementales et de la légitime attente des consommateurs européens vis-à-vis de la qualité des produits.

Les produits phytosanitaires autorisés au Canada et encore plus dans les pays d'Amérique du sud sont bien plus nombreux qu'en Europe. Certains principes actifs encore largement utilisés au Brésil, comme l'atrazine, sont interdits depuis longtemps en Europe !

De même, les producteurs sud-américains, mais aussi canadiens sont bien moins bridés au niveau de la fertilisation que leurs homologues européens. Il en va de même concernant certaines techniques génétiques telles que les OGM

Ces deux accords n'auront pas le même impact pour les producteurs céréaliers français :

Les normes sociales et environnementales ainsi que les coûts de production des céréaliers canadiens sont relativement proches des nôtres. Plusieurs céréales canadiennes bénéficient déjà de taxes d'importations variables aujourd'hui, voire nulles de façon permanente (blé dur, blé tendre, orge…). Aucun impact négatif n'est relevé sur le marché européen. Le blé dur canadien arrive sur le continent au même prix que son équivalent européen. Le blé de force canadien est également importé, à raison, l'Union européenne étant déficitaire. Le Canada ne devrait pas non plus menacer les débouchés industriels européens (amidonnerie et éthanol), ces deux produits étant peu exportés par le Canada.

A l'inverse, le blé tendre argentin est, tout comme le russe, nettement moins cher et très agressif en Europe. Le Brésil est quant à lui extrêmement compétitif en maïs. Les droits de douane actuels représentent une barrière à son arrivée massive en Europe. Les pays du Mercosur représentent également une menace en amidonnerie et en éthanol.

Tant que l'Europe et la France continueront d'imposer à leurs agriculteurs des normes de production beaucoup plus exigeantes que dans les autres pays agricoles exportateurs, les producteurs céréaliers français continueront à exprimer une opposition de principe au libre-échange de produits agricoles.

Pour aller plus loin : http://agpb.fr/activit%C3%A9/pourquoi-l%E2%80%99accord-mercosur-est-beaucoup-plus-dangereux-que-le-ceta

IV. Présentation de l'AGPB

L'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB) représente les intérêts des producteurs français de céréales à paille.

La production française de céréales se trouve à la base de nombreuses activités (transports, commerce, agrofourniture, transformation des grains etc.) et confère à notre pays l'une des toutes premières places mondiales parmi les pays exportateurs de céréales.

Dans ce contexte, l'AGPB œuvre pour que la PAC (politique agricole de l'Union européenne) et le cadre juridique, financier et fiscal national prennent continuellement en compte l'impératif de compétitivité des exploitations et les préserve de distorsions par rapport à la concurrence étrangère.

Avec les organismes techniques et financiers qu'elle a contribué à créer, avec le secteur de la recherche, avec les fédérations professionnelles d'amont et d'aval de la céréaliculture, l'AGPB travaille à l'adaptation des céréaliers aux évolutions de la demande et elle contribue au dynamisme des filières dont dépendent les débouchés des céréales (collecte, stockage, commercialisation et transport des grains ; industries des céréales et de la viande ; production de bioénergies, de biomatériaux, chimie du végétal).

Simultanément, l'AGPB fait connaître à l'extérieur de l'agriculture, en même temps qu'elle les impulse et les soutient, les changements de pratiques, de techniques, d'équipements et de produits qu'opèrent les exploitants pour allier respect de l'environnement, qualité des récoltes, productivité et compétitivité.

V. Intervenants

ERIC THIROUIN
PRESIDENT
DE L'AGPB

Eric Thirouin est agriculteur à Béville-Le-Comte (Eure et Loir) en EARL avec son fils, sur une ferme de 160 ha composée de Blé tendre, Blé dur, Orge, Maïs irrigué, Colza, diversifiée également dans une boutique de « produits du Terroir » rassemblant une trentaine de producteurs locaux

Responsabilités professionnelles :

- Nationales

- Président de l'AGPB
- Secrétaire général adjoint de la FNSEA
- Président de l'association Contrat de Solutions

- Départementales et régionales

- Président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir-
- Co Président de l'OpenAgrifood

PHILIPPE HEUSELE
SECRETAIRE GENERAL
DE L'AGPB

Philippe Heusele est membre du GAEC Bailly-Heusele. Il gère avec ses deux associés une exploitation de 408 hectares de céréales, betteraves, chanvres, etc.

Responsabilités professionnelles :

- Nationales

- Secrétaire général de l'AGPB
- Président de France Export Céréales

- Départementales et régionales

- Président de Coop de France Ile de France

VI. Contacts presse

Fadela Benabadji
Tel : 01 85 09 83 70 – 06 11 34 22 39
fbenabadji@agence-rdn.com

Guillaume Lorre
Tel : 01 85 09 83 74 – 07 50 14 58 26
glorre@agence-rdn.com

8 rue de Mulhouse
75002 PARIS

RDN est une agence de communication spécialisée dans les relations presse et les stratégies de contenu :
les relations médias, l'édition, le web et l'e-influence.
www.agence-rdn.com | @AgenceRDN